

CALENDRIER DÉPÔT DE DOSSIER DÉMATÉRIALISÉ PTP De la commission de MARS à JUIN 2022

* Attention : ce calendrier est soumis à modification, il n'a donc autorité que pour une période donnée. Soyez vigilant sur les actualisations qui peuvent intervenir périodiquement. Consultez les modifications sur www.transitionspro-occitanie.fr

CDI / CDD / INTERMITTENT / INTÉRIMAIRE :

ÉTAPE 1 :

Début de formation :

Entre :	Le 01 et 31 MAI 2022	Le 01 et 30 JUIN 2022	Le 01 et 31 JUILLET 2022	Le 01 et 31 AOUT 2022
----------------	-------------------------	--------------------------	-----------------------------	--------------------------

ÉTAPE 2 :

Date limite de création du dossier : **5 mois jour pour jour** avant le début de formation.
 (sauf le 30 et le 31 Mai 2022)

Date limite de création du dossier : **7 mois jour pour jour** avant le début de formation.

Entre :	le 01 et le 30 DEC 2021	Dossiers à créer avant le 29 décembre 2021 23h59	le 01 et le 31 JANVIER 2022
ATTENTION : pour les formations qui débutent le 30 et 31 mai, vous avez jusqu'au 29/12 23H59 pour créer votre dossier.	ATTENTION : pour les formations qui débutent à partir du 1er juin 2022, vous avez jusqu'au 29/12 23H59 pour créer votre dossier.	ATTENTION : le jour de début de la formation détermine la date limite de la création de votre dossier. Ex : votre formation débute le 8 août 2022, la date limite de création de votre dossier = 8 janvier 2022	

ÉTAPE 3 :

Dépôt du dossier (le dossier est importé) : Finalisation du dossier

Date limite	13 JANV. 2022	17 FEV. 2022	17 MARS 2022	24 MARS 2022
--------------------	------------------	-----------------	-----------------	-----------------

ATTENTION : un dossier non finalisé (étapes 2 et 3 non finalisées) ne pourra pas être traité pour la Commission.
 Dossier finalisé = dossier complet (2 à 3 volets – bénéficiaire, organisme, employeur – en fonction de votre situation) et transmis depuis votre espace personnel à Transitions Pro avant la date limite renseignée ci-dessus.

ÉTAPE 4 :

Commission Paritaire d'Instruction :

Mois :	MARS 2022	AVRIL 2022	MAI 2022	JUIN 2022
---------------	--------------	---------------	-------------	--------------

Exemple : ma formation débute le 1er JUIN 2022. J'ai jusqu'au 29 DECEMBRE **inclus** pour débiter la création en ligne de mon dossier dématérialisé. J'ai jusqu'au 17 FEVRIER 2022 pour finaliser mon dossier. Mon dossier sera traité pour la Commission d'AVRIL 2022.



Pour les dates butoirs de dépôt en juillet et août, attention aux fermetures des organismes de formation et de vos entreprises pendant les congés d'été. **Prévoyez un délai suffisant pour ces démarches.**